

Les diplômes dans le domaine sportif

Niveaux	Filière jeunesse et sport	Cursus scolaire et universitaire	Concours accessibles	Catégories (Fonction Publique)
I	(BEES 3)*	Doctorat STAPS Master STAPS	Professeur d'EPS (Ministère de l'éducation nationale)	A
II	DESJEPS (BEES 2)*	Licence STAPS	Professeur de sport (Ministère en charge des sports) Conseiller territorial des APS (Collectivités territoriales)	
III	DEJEPS			
IV	BPJEPS (BEES 1)*	Bac – Bac pro – brevet professionnel	Educateur territorial des APS (Collectivités territoriales)	B
V	BAPAAT	CAP - BEP	Opérateur territorial des APS (Collectivités territoriales)	C

Pas de reconnaissance de niveau	Branche professionnelle		Cursus fédéral	
	Certificat de qualification professionnelle (CQP)		Brevet fédéraux homologué MS	

* Ancienne filière jeunesse et sport

Les diplômes dans le domaine de l'animation socioculturelle

Niveaux	Filière jeunesse et sport	Cursus scolaire et universitaire	Concours accessibles	Catégories (Fonction Publique)
I		Doctorat Master		
II	DESJEPS (DE-DPAD)*	Licence	Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse CEPJ (Ministère en charge de la jeunesse)	A
III	DEJEPS (DEFA)*	DUT carrières sociales		
IV	BPJEPS (BEATEP)*	Bac – Bac pro – brevet professionnel	Animateur territorial (Collectivités territoriales)	B
V	BAPAAT	CAP - BEP	Adjoint territorial d'animation (Collectivités territoriales)	C

Pas de reconnaissance de niveau	Branche professionnelle	Diplômes non professionnels
	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	BAFA et BAFD

* Ancienne filière jeunesse et sport

La structure des diplômes

BP JEPS (niveau IV)

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Animation d'activités sportives, animation d'activités socioculturelles et participation au fonctionnement de la structure.

24 spécialités (dont certaines avec mention).

10 unités capitalisables

4 UC communes à toutes les spécialités
5 UC liées à la spécialité dont 2 ou 3 spécifiques à une mention
1 UC d'adaptation proposée par chaque organisme de formation

DE JEPS (niveau III)

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Coordination et encadrement à finalité éducative (dont entraînement, responsabilité d'équipe et actions de formation, ...).

2 spécialités :
« perfectionnement sportif » et « animation socio-éducative ou culturelle » organisées en mentions (79 en sport et 2 en animation)

4 unités capitalisables

2 UC transversales
1 UC liée à la spécialité
1 UC liée à la mention

DESJEPS (niveau II)

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Expertise technique et direction à finalité éducative (dont direction de structure, formation de formateurs, encadrement d'athlètes de haut niveau, ...).

2 spécialités :
« performance sportive » et « animation socio-éducative ou culturelle » organisées en mentions (78 en sport et 1 en animation)

4 unités capitalisables

2 UC transversales
1 UC liée à la spécialité
1 UC liée à la mention

Plus d'informations

Site DRJSCS du Centre : <http://www.centre.drjscs.gouv.fr/Site>
Site Ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr/>

Jeunesse : Christian CHENAULT
Sport : Sandrine TROADEC
Sport et VAE : Félix PONGE

DRJSCS Centre

122, rue du faubourg Bannier – 45042 Orléans cedex
Tél 02 38 77 49 00 – Fax 02 38 53 98 99

Contact DRJSCS

02 38 77 49 77 ou christian.chenault@drjscs.gouv.fr
02 38 77 49 43 ou sandrine.troadec@drjscs.gouv.fr
02 38 77 49 53 ou felix.ponge@drjscs.gouv.fr

mise à jour
mars 2013

Les diplômes non professionnels

BAFA

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Le BAFA permet un encadrement pédagogique et sécurisant pour les familles qui confient leurs enfants. Pouvant être rémunéré, cet exercice reste occasionnel et non professionnel.

Conditions d'inscription

- Etre âgés de 17 ans au moins le premier jour de la session de formation générale,
- Retirer ou demander un dossier d'inscription auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) de son lieu de résidence avant l'entrée en formation.

Déroulement de la formation

- Une session d'une durée de 8 jours consécutifs ou fractionnés en 2, 3 ou 4 parties.
- Un stage pratique
- Une session d'approfondissement ou de qualification

Aides financières

Des dispositions particulières existent pour alléger le coût de la formation. Se renseigner auprès de la DDCS ou de la DDCSPP de votre département.

BAFD

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

Le BAFD est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents. Il donne les compétences pour diriger avec une équipe d'animateurs, un centre de vacances ou un centre de loisirs.

Conditions d'inscription

- Etre titulaires du BAFA ou d'une dérogation,
- Etre âgé de 21 ans pour les titulaires du BAFA au 1^{er} jour de la session de formation ou de 25 ans pour les titulaires de la dérogation,
- s'adresser à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de leur lieu de résidence.

Déroulement de la formation

- Une session de formation générale
- Un premier stage pratique
- Une session de perfectionnement
- Un deuxième stage pratique
- Un Bilan de formation

Contact DDCS du Loiret

BAFA : Teddy MALICOT

Tél : 02 38 42 42 18 ou teddy.malicot@loiret.gouv.fr